

Mairie du Kremlin-Bicêtre  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N°2024-310**

**Autorisation enseigne  
LE KUZU**

**28 avenue de Fontainebleau**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu la demande d'autorisation déposée en mairie par la société CASH EXPRESS, représentée par Monsieur Haydar YAZICI, le 10 mai 2024, et enregistrée sous le numéro AP 094-043-24W-7014, en vue d'installer une enseigne sur un local situé 28 avenue de Fontainebleau;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, Chapitre 1<sup>er</sup> Titre V et notamment les articles R581-7, R 581-9, R 581-10, R 581-13 et R 581-16 fixant les dispositions générales relatives aux autorisations d'enseigne ;

Vu le règlement local de publicité intercommunal du Grand Orly seine Bièvre, en date du 13 décembre 2022;

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23 mai 2024 (copie jointe) ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation d'installer une enseigne, objet de la présente, est refusée,

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- à Monsieur le Commissaire de Police,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.



Fait au Kremlin-Bicêtre, le

Pour Le Maire Jean-François DELAGE  
et par délégation,

Le Premier Maire Adjoint, chargé de  
l'aménagement urbain, de l'habitat et  
du patrimoine,

**Frédéric RAYMOND**

28 JUIN 2024